

N°8
JANVIER 2013

EDITO

Le comité de
rédaction vous
présente ses
meilleurs vœux
pour l'année 2013.



Tél/fax : 03 29 66 86 97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

Le Mot du Maire



Madame, Monsieur,

Le début d'une nouvelle année est l'occasion de passer en revue les éléments marquants de la précédente. Je ne reviendrai pas sur les sujets que j'évoquais en juillet 2012, hormis ceux qui ont évolués depuis.

Le premier concerne le changement de communauté de communes. Madame la Préfète a pris un arrêté le 2 juillet 2012 précisant, concernant notre commune :

Article 1^{er} : « Le périmètre de la communauté de communes du secteur de Dompaire est étendu aux communes de Charmois l'Orgueilleux, Dommartin-Aux-Bois, Pierrefitte »

Article 2^{ème} : « L'adhésion de la commune de Dommartin-Aux-Bois vaut retrait de la communauté de communes du Pays d'Olima et Val d'Avière »

Article 3^{ème} : « Le retrait de Dommartin aux Bois de la communauté de communes du Pays d'Olima et Val d'Avière entraîne la réduction du périmètre des syndicats suivants : Syndicat intercommunal de collecte et valorisation des ordures ménagères de la région d'Epinal (SICOVAD), syndicat mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales.

Article 4^{ème} : « La communauté de communes du secteur de Dompaire se substitue aux communes de Charmois l'Orgueilleux, Dommartin aux Bois et Pierrefitte au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif ».

Article 5^{ème} : « Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2013 ».

Cet arrêté formalise notre changement de communauté de communes et modifie les modes d'adhésion aux syndicats.

Je ne reviendrai pas sur la collecte des ordures ménagères assurée à partir de janvier par le SICOTRAL, dont vous avez reçu le calendrier de passage et une information sur le tri sélectif.

Des conteneurs, pour collecter les déchets actuellement mis en sacs jaunes, seront disposés à côté de ceux recevant le verre dans chaque village, au nombre de cinq, dont deux pour le village de Dommartin aux Bois. Les conteneurs du village de Adoncourt seront déplacés au centre du village, au bord de la rivière, rue des trois fontaines, pour en faciliter l'accès. Les horaires d'accès aux conteneurs à verre sont limités de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis, et de 10h à 12h les dimanches pour respecter la tranquillité du voisinage.

L'autre syndicat concerné par cet arrêté, le Syndicat Mixte du ScoT des Vosges Centrales, fait actuellement l'objet d'échanges avec son président, Michel HEINRICH. Tout d'abord, qu'est-ce que le ScoT : c'est le schéma de cohérence territoriale. Les documents d'urbanisme des communes adhérentes, doivent être obligatoirement compatibles avec les orientations de ce syndicat, sinon les demandes de permis de construire ont toutes les chances d'être refusées. La carte communale de Dommartin aux Bois approuvée le 22 avril 2004 autorisait 19,92 ha de surface constructible, dont 7,42 ha de ZAD (zone d'aménagement différé), c'est-à-dire des terrains voués à la construction à moyen terme.

En 2005, on nous demande de mettre notre carte communale en conformité avec les orientations du SCoT, nous imposant, suite à de savants calculs, de réduire la surface constructible de 7,25 ha, ce que nous avons fait au sacrifice des 7,42 ha de ZAD. Il restait donc 7,96 ha de terrains disponibles sur les 15,38 ha. Pour le calcul de la surface autorisée à construire, les terrains de surface inférieure à 0,5 ha n'ont pas été pris en compte, ce qui ramenait la surface de calcul à 15,38 ha.

Madame la Préfète nous a retiré du SCoT du fait de notre changement de communauté de communes, et nous demandait parallèlement d'adhérer à titre individuel.

Le Président du SCoT ne comprend pas la décision du conseil municipal de Dommartin aux Bois du 22 août 2012 de refuser son adhésion à titre individuel à ce syndicat. La réponse que lui a faite le conseil municipal lors de la séance du 30 novembre 2012 précise que, c'est contraints et forcés, que nous nous sommes résignés à accepter cette réduction, et que nous y voyons une volonté de réduire le développement de notre commune et des communes rurales en général.

La carte communale étant reconnue compatible avec les orientations du SCoT, les terrains concernés pourront recevoir des constructions sans problèmes, ce n'est qu'en cas de révision de celle-ci qu'il nous faudra adhérer de nouveau à un SCoT.

Toutes les communes devront adhérer à l'un d'eux en 2017, les élus de la communauté de communes du secteur de Dompierre envisagent de prendre cette compétence, on peut espérer que les règles y seront plus adaptées au milieu rural.

L'article 4 indique, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous en parler, le transfert de compétence d'assainissement non collectif à la communauté de communes. A partir du 1^{er} janvier 2013, celle-ci reprend ce dossier, comme celui des deux autres nouvelles communes.

En 2008, le conseil municipal passait commande d'un avant-projet concernant la réhabilitation du bâtiment communal situé 3 rue Croix Didière, prévoyant les travaux de réfection du logement, d'accueil de la mairie, et, éventuellement, d'un nouveau logement dans les greniers. Le logement du premier étage a été rénové en 2010. Une loi rend obligatoire l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées et à mobilité réduite pour 2015, c'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'affermir la tranche conditionnelle n°1 du projet de réhabilitation de ce bâtiment communal, concernant la rénovation des locaux destinés à la nouvelle mairie, occupés jusqu'en octobre par la bibliothèque. Vous trouverez plus loin une explication du projet.

À noter que le démontage du garage attenant est maintenant incontournable, pour réaliser un parking à l'arrière du bâtiment. Nous avons l'espoir de l'éviter par l'achat du terrain B264 et de sa remise situés à la pointe du terrain de l'église, le conseil municipal avait accepté la proposition du vendeur, l'acte de vente était prêt à signer, c'est alors qu'un acheteur privé s'est manifesté pour acquérir la maison, à la condition que ce terrain fasse partie de la transaction. Nous réfléchissons depuis à instaurer un droit de préemption pour éventuellement faire face à ce genre de situation si cela se reproduisait. L'intérêt général de notre commune n'est visiblement pas la priorité de quelques-uns, qui oublient ce que la collectivité a fait pour eux.

J'informais le conseil municipal le 30 novembre 2012 de la demande de reconduction d'une permission de voirie arrivant à terme de la part de France Télécom concernant les 600 mètres de la ligne aérienne de la rue de Harol. À cette occasion, le conseil municipal a pris une délibération pour demander la redevance d'occupation du domaine public avec effet rétroactif sur cinq ans concernant les 7,06 km de lignes aériennes et 1,5 m² (cabine publique), pour un montant global de 2234,88 €.

La signalétique sera prochainement installée par la communauté de communes du Pays d'Olima et Val d'Avière, elle indiquera les entreprises, mais également, à la charge de la commune, les exploitations agricoles et les bâtiments communaux.

En accord avec le conseil général, j'ai pris des arrêtés concernant les régimes de priorités dans la traversée de nos villages (les axes traversant étant désormais prioritaires), les limitations de tonnages, les limites d'agglomération et les sens uniques. Il est rappelé qu'il faut respecter la signalisation en place, les contrevenants sont passibles d'amendes.

Toujours en matière de voirie, l'hiver ayant fait son apparition début décembre, je dois rappeler qui fait quoi sur les différents axes. Le conseil général assure l'entretien des départementales, sur notre commune, il s'agit de la RD 39 F qui va du croisement de la RD 39 à la gare de Girancourt jusqu'à l'ancienne école de Adoncourt, de la RD 39 D du croisement de la RD 460 aux Croix à l'église de Dommartin aux Bois, et de la RD 39 C du croisement de la RD 460 aux Croix à la sortie de Agémont, au croisement de la route de Thiélouze. Le niveau de service (voir sur le site du CG) prévoit que l'intervention sur ces axes classés en « N3 déneigés » par le conseil général ne se fait qu'après l'intervention sur le N2, c'est-à-dire, en fonction des circonstances, en dernier, **en déneigement sans salage**. La commune n'intervient pas sur ces axes, mais uniquement sur les voies communales et les rues, avec salage uniquement dans les côtes sauf cas de verglas. Le chemin de la Moraigne et la route de l'écluse 3 ne sont pas traités, sauf en cas de blocage à Curupt. Compte tenu de ces éléments, je ne peux que vous encourager à vous équiper de pneus hiver.

Je terminerai là mon intervention, en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2013, qu'elle vous apporte ce que vous souhaitez, une bonne santé à tous, et plus particulièrement à ceux qui souffrent, et je vous donne rendez-vous le samedi 26 janvier 2013 à 18 heures à la salle polyvalente pour la cérémonie des vœux.

Patrick RAMBAUT

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Les élus :

Patrick RAMBAUT, Maire de la commune
Christophe BRÉGEOT, 1^{er} Adjoint
Raymond LEROY, 2^{ème} Adjoint
Catherine FARINEZ, 3^{ème} Adjointe
Vincent BAYARD, Conseiller municipal
Thierry BRINGOUT, Conseiller municipal
Daniel CADORÉ, Conseiller municipal
Edith CHARLES, Conseillère municipale
Arnaud COLIN, Conseiller municipal
Ghyslaine DIDELOT, Conseillère municipale
Marie-Paule LEPROVOST, Conseillère municipale

Les employés municipaux :

Cindy FINOT, adjoint administratif
Annick DURIN, agent technique
Julien VILLIERE, agent technique
Catherine BLAISOT, accompagnement bus scolaire

ÉTAT CIVIL

❖ Naissances :

- **Léa MARCELET-GALLINAUD** née le 16 janvier 2012 de Vincent MARCELET-GALLINAUD et de Séverine CLAUDEL à Agémont ;
- **Clarine GANTOIS** née le 04 mai 2012 de Nicolas GANTOIS et de Virginie VILLEMIN à Agémont ;
- **Ylina MOLARD** née le 07 mai 2012 de Gaël MOLARD et de Amandine DURUPT à Agémont.



❖ Décès :

- **Jean LUSIEUX**, décédé le 24 mars 2012.
- **Jacques SACHOT**, décédé le 24 mai 2012.
- **Marcelle JEANMAIRE**, décédée le 17 août 2012.
- **Yvette HERBÉ**, décédée le 26 novembre 2012.
- **René FLEURENCE**, décédé le 26 novembre 2012.

❖ Mariages :

- **Victor LOUVIOT** et **Emeline AUBRY**, le 28 avril 2012.



INFOS COMMUNALES

Projet d'aménagement de la future mairie

Le projet de la nouvelle mairie répondant aux exigences d'accessibilité prévoit une rampe d'accès le long du mur d'enceinte à l'intérieur de la cour sur une longueur de 18 mètres, aboutissant au seuil de la porte d'entrée.



Comme indiqué précédemment, le garage situé à droite du bâtiment sera démonté, pour donner accès sur le terrain arrière pour y réaliser un parking.

Les réseaux seront enfouis et le poteau EDF supprimé pour ouvrir l'accès à la cour, en particulier à la place de stationnement réservée aux handicapés.

Ci-dessus à droite, le terrain que le conseil municipal souhaitait acheter, derrière la cabine téléphonique.



Ci-dessus, le terrain à l'arrière du bâtiment destiné à recevoir le parking.

L'avant-projet prévoyait une extension à l'arrière du bâtiment pour y recevoir la salle de conseil. Le conseil municipal, dans un souci d'économie, a demandé à l'architecte de travailler sur l'occupation de l'existant.

Cela nous conduit à accepter de réduire la surface totale par rapport à la mairie actuelle passant de 80 m² à 70 m².

Deux ouvertures supplémentaires sont envisagées sur le mur du fond pour amener de la lumière.

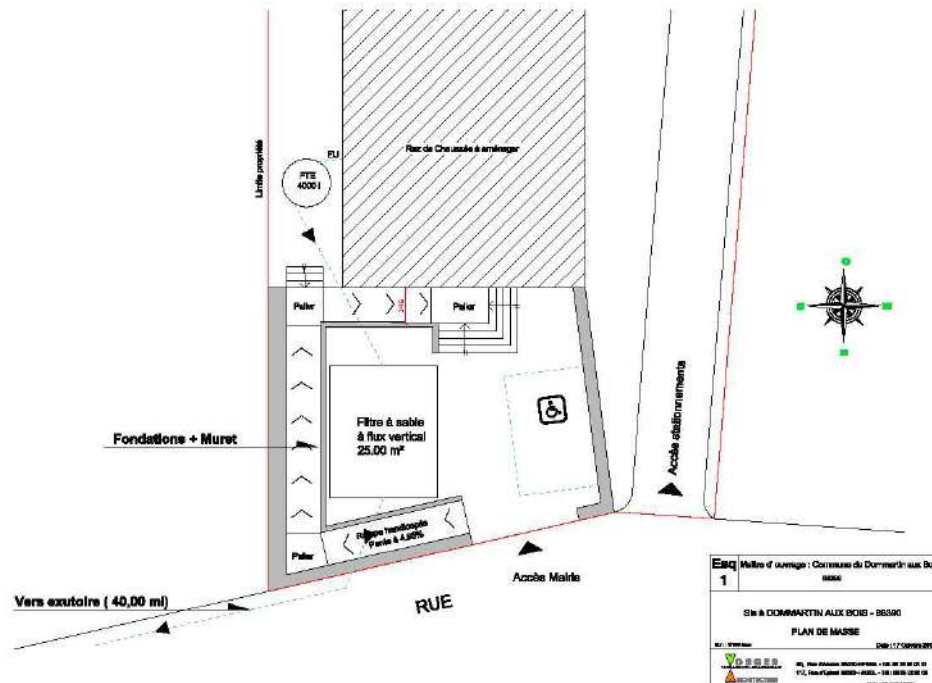
Les archives seraient stockées dans le grenier, qui sera aménagé pour les accueillir.



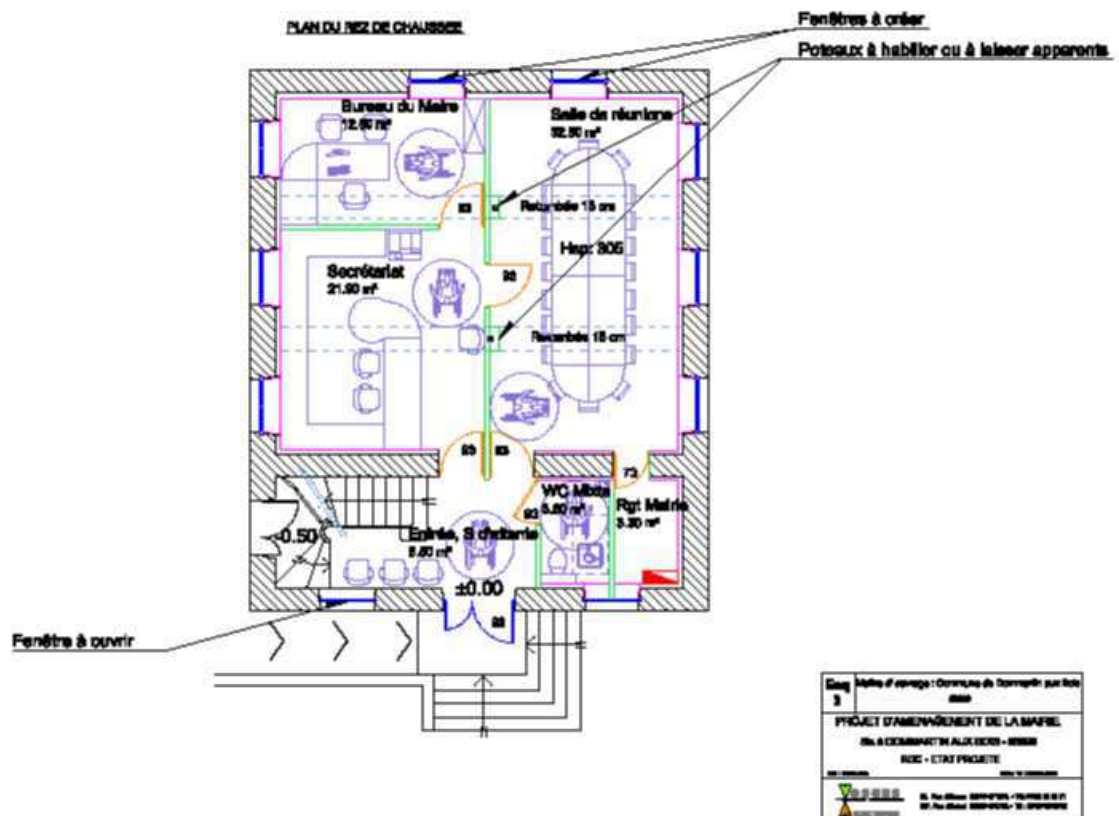
Le sous-sol est doté d'un beau four à pain et de belles caves voûtées, qui mériteraient d'être mis en valeur.

Cela fera l'objet d'une discussion au conseil municipal.

Plan de masse du projet d'aménagement de la future mairie



Plan du projet d'aménagement intérieur de la future mairie



Communauté de Communes du secteur de Dompaire

La communauté de communes du secteur de Dompaire occupe une partie d'un bâtiment reconstruit entre le 15^{ème} et 18^{ème} siècle sur les ruines de l'ancien château de Dompaire, tout du moins, (c'est ce que l'on suppose puisque les archives ont brûlés), que la Communauté de Communes a rénové en prenant soin de respecter son architecture. Des fenêtres à meneau (14^{ème} siècle) ont été sauvegardées. Un ascenseur a été monté sur sa partie arrière afin de rendre accessible les étages aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment est chauffé essentiellement par aérothermie, avec en appoint, une chaudière fuel pour les grands froids. Le rez-de-chaussée accueille le Relais Assistantes Maternelles, avec une ouverture sur un jardinnet extérieur.



Au premier étage, qui abrite les services administratifs, une partie du plafond d'origine a été préservé, les poutres à la française sont d'une taille impressionnante. Les marches de l'escalier à vis (période du 11^{ème} au 15^{ème} siècle) ont été recouvertes de bois pour compenser leurs différences de hauteur et effacer les déformations dues à l'usage.



Une salle, sous forme d'amphithéâtre, permet d'accueillir les réunions et reçoit également des séances de cinéma. Deux locaux sont à la disposition des jeunes entreprises pour les aider à démarrer leur activité.

Le grenier est destiné à recevoir les archives, quant aux caves, elles ont été aménagées pour des expositions. Côté toiture, la charpente a été refaite à l'identique.

Pour ceux qui souhaitent visiter, le Président se tient à votre disposition les matins.

Créée le 1^{er} décembre 2000, la Communauté de Communes du secteur de Dompain regroupera 33 communes au 1^{er} janvier 2013, pour un total de 6 925 habitants, un total de 46 élus.

Pour Dommartin aux Bois, 3 titulaires, Monsieur RAMBAUT Patrick, Monsieur LEROY Raymond et Madame FARINEZ Catherine, et 3 suppléants, Monsieur BRINGOUT Thierry, Madame LEPROVOST Marie-Paule et Madame CHARLES Edith.

Cinq employés y travaillent.

Le Président est Monsieur André ROUILLON, il coordonne l'ensemble des actions, gère le personnel, prépare les articles de presse.

Les Vice-présidents sont Monsieur Sylvain MAYEUR, chargé de l'assainissement collectif et du terrain de foot de Vautrincourt, Monsieur Gérard MARULIER, chargé de l'assainissement individuel, Monsieur Thierry CHAPELIER, chargé de l'environnement (sentiers pédestres, éoliennes, rivières, ordures ménagères, verger conservatoire), Monsieur Jean Marie THOMAS, chargé du développement économique et des finances (finances, chantier d'insertion, relais services publics, création de la zone d'activité) et Madame Colette COMESSE DAUTREY, chargée des services et communications (petite enfance, culture, communication, soutien aux associations, aux collectivités, aide BAFA).

Les taxes 2012 sont de 3,16% en habitation, 2,13 % en foncier bâti, 3,46 % en foncier non bâti et 2,58 % en taux CFE. Elles étaient à notre précédente communauté de communes de 4,98 % en habitation, 3,46 % en foncier bâti, 7,52 % en foncier non bâti et 4,20 % en taux CFE.

Drapeau de l'Union Nationale des Combattants

Lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2012, le nouveau drapeau de l'Union Nationale des Combattants a été présenté aux habitants. Il a été béni par Monsieur l'Abbé LAMBOLEZ à la messe du 25 novembre 2012 et a été mis à la place de l'ancien drapeau à l'église de Dommartin-aux-Bois.



ÉCOLE



Nos petits écoliers à Girancourt

Ils étaient 164 à se présenter aux portes de l'école à la rentrée de septembre 2012, dont un peu plus de 30 % d'enfants qui habitent notre commune.

La répartition des élèves s'est faite en 7 classes :

Classes		Elèves de Dommartin	Total Ecole
Petite Section	(PS)	8	23
Moyenne & Grande Section	(MS/GS)	8	24
Grande Section	(GS)	2	20

Cours Préparatoire & Cours Élémentaire 1	(CP-CE1)	10	24
Cours Élémentaire 1	(CE1)	4	24
Cours Élémentaire 2 & Cours Moyen 1	(CE2-CM1)	11	24
Cours Moyen 1 & 2	(CM1-CM2)	9	25
TOTAL		52	164

Les prévisions pour l'an prochain font apparaître une légère baisse (160 élèves), mais ce ne sont que des prévisions et de nouvelles familles sont les bienvenues !

Avis de recherche

Suite à la réhabilitation du bâtiment d'Agémont devenue la bibliothèque communale, nous recherchons des **photographies de classes** prises à l'intérieur de l'école ou devant le bâtiment, comme cela se faisait dans le temps. Peut être en avez-vous conservé dans vos archives, de vous-même ou de vos parents qui sont allés à l'école à Agémont. Toutes les photographies qui concernent l'école seront les bienvenues, des plus récentes aux plus anciennes (nous avons celle de l'année 1932 : qui dit mieux ?)

Nous voudrions faire une rétrospective qui sera exposée au public lors d'une journée particulière.

Bien sûr, les clichés que vous nous prêterez seront copiés (scannés) et répertoriés et nous vous rendrons le plus rapidement possible vos originaux. Vous pouvez les apporter à la Mairie ou bien les déposer chez Ghyslaine DIDELOT qui se chargera de les dupliquer et de vous les rendre. Pour une bonne organisation, merci de nous les faire parvenir avant la fin janvier 2013.

Les monstres étaient de sortie

Eh oui, le 30 octobre au soir, les rues d'Agémont ont été envahies par une bande de « pas bé » en quête de bonbons. Les habitants s'en sont bien sortis et ont été généreux, alors personne ne viendra leur gratter les pieds !

Un grand merci aux organisatrices (pas si vilaines que ça !).



Une année 2012 ordinaire...

Le Centre Communal d'action sociale a vécu une année 2012 moins animée que la précédente. Les seuls faits marquants se sont limités, comme chaque année en début d'automne, à une soirée d'information sur un fait de société, puis au repas offert aux habitants de plus de 65 ans.

12 octobre : Les dangers liés à Internet

Si Internet est un outil performant de communication sur le monde, cette avancée technologique n'est pas sans danger si l'on manque de vigilance sur l'utilisation qui en est faite. Des personnes mal intentionnées sont toujours promptes à déceler les effets pervers du système et à en tirer profit.

C'est une réflexion sur ce thème que proposait le CCAS le 12 octobre à la salle polyvalente. Dominique Piller, président d'UFC « Que choisir » Vosges animait le débat. D'emblée ; il précisait que *80% des sites sont propres mais que c'est la minorité qui pose des problèmes dont il faut avoir conscience pour savoir les maîtriser.*



Les blogs, les réseaux sociaux amènent chacun à se dévoiler plus que de raison et les propos diffusés ne sont plus maîtrisables, les photos émises sur la toile peuvent se retrouver n'importe où et la marche arrière est alors impossible. Les adolescents sont en premier lieu concernés avec leur ardeur à vanter le nombre de leurs amis sur Facebook ou à converser sur leurs blogs avec d'autres jeunes parmi lesquels se glissent de « faux jeunes ». On ne sait pas qui est derrière l'écran ; là est le danger. La responsabilité des parents implique donc d'éviter le laisser aller.

Il faut également rester prudent avec les achats en ligne et ne jamais communiquer ses coordonnées bancaires ni le code secret de sa carte, se méfier des sites basés à l'étranger ou sur l'arnaque qui peut planer sur la vente de particulier à particulier.

Voilà parmi d'autres, les mises en garde dispensées par Dominique Piller. Une soirée utile pour les auditeurs et la démonstration faite qu'Internet est à la fois la meilleure et la pire des choses.

9 décembre : repas des anciens



C'est un peu avant les fêtes de fin d'année qu'a été programmé depuis plusieurs années le repas offert aux personnes de la commune âgées de plus de 65 ans.

C'est une belle tablée de 53 personnes qui s'est retrouvée le dimanche 9 décembre à la salle polyvalente pour partager ce moment de détente et le menu savoureux préparé par un traiteur.

L'occasion était belle pour ceux qui ne se voient que rarement de renouer contact ou tout simplement de faire connaissance avec des nouveaux venus dans la commune.

Au dessert, deux émules des « Vamps » sont venues déclamer un sketch plein d'humour qui a ravi les convives qui, en fin d'après-midi avaient peine à se quitter. Une chute de neige les a un peu inquiétés ; aussi ont-ils alors décidé de regagner leur domicile avant d'être confrontés à des routes difficiles.



François Didelot

Rappel des subventions accordées par le Centre Communal d'Action Sociale

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- **une allocation de 20,00 €** par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- **une allocation de 10,00 €** par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.

Transport scolaire

Le CCAS accorde également une subvention pour le transport scolaire à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois.

Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2^{ème} trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du coût de l'achat de vignettes (pour une année solaire) de transport scolaire organisé par le Conseil Général des Vosges.

Ne pas oublier également de fournir un RIB.



HISTOIRE LOCALE

Remontée aux origines

 n début d'année, des élèves en terminale bac pro du lycée d'Harol, ont réalisé, dans le cadre d'un projet pédagogique, une plaquette sur le patrimoine de Dommartin aux Bois.

À la fin de leur inventaire, assorti de l'ébauche de leur maquette, elles se sont penchées sur l'origine des noms des villages qui constituent la commune. Si pour Dommartin la certitude était acquise depuis longtemps, ce lieu étant voué à saint Martin comme l'atteste son appellation latine « Domnus Martinus », la recherche était plus aléatoire pour les trois autres et par le passé, la question était restée sans réponse.

Internet ayant investi nombre de foyers, les capacités de recherches fructueuses s'étaient accrues. À tout hasard, après sollicitation du moteur de recherche Google, introduction du thème

« recherche sur l'origine des noms de villages » et quelques instants de navigation, un texte est apparu issu d'un livre d'Histoire des années 1890, donnant un rapide aperçu de la création des noms de villes et villages. Etaient passées en revue les époques pré-gauloise, gauloise, romaine, gallo-romaine, celle des Francs et des invasions barbares ainsi que la période médiévale.

C'est l'époque franque qui a suscité le plus vif intérêt. On pouvait lire : « *Les invasions germaniques, Sarrasines, normandes, eurent pour conséquence la décadence des villes et le développement des centres ruraux. Aussi maints villages actuels, voire quelques unes de nos villes, ont-ils comme noyau un domaine de l'époque franque. Souvent, dans le nom du village apparaît le nom du lointain fondateur du domaine. La cour de la ferme franque était la « Curtis ». Peu à peu, le mot a servi à désigner les bâtiments qui l'entouraient, puis le domaine lui-même, lequel portait habituellement le nom du propriétaire.*



Le village d'Adoncourt est issu d'un domaine créé à l'époque franque

Que de villages commencent ou finissent par « court » : Aboncourt, le village d'Abbon» (l'un en

Moselle, canton de Metzervisse, un autre en Meurthe et Moselle, canton de Colombey-les-Belles et enfin un troisième en Haute Saône, canton de Combeaufontaine).

La similitude avec Adoncourt était saisissante: Abbon, Addon, deux noms quasiment identiques, d'origine germanique.

Une appellation d'Adoncourt au XI^e siècle, « *Adonicurte* » semblait se conformer à la toponymie, cette science qui permet d'étudier les noms de villes et villages ainsi que leurs transformations au fil des siècles, en se basant sur des écrits d'époque, les racines des noms, leur histoire ou encore leur situation géographique.

La recherche se poursuivait donc en cliquant sur « Adonicurte » et la surprise fut grande de voir apparaître un site en langue allemande « *Exonyme. Germanische Wörter in französischen Siedlungsnamen* » (*), les mots germaniques dans les noms de cités françaises. Ainsi, sous département des Vosges découvre-t-on « Adoncourt, Adonicurte, **Addo (n)**, nom propre germanique + **cortem** » et ensuite, « Agémont, **Agismundus**, nom propre germanique ».

Après Saint Martin au IV^e siècle qui a donné son nom à Dommartin, voilà deux autres villages de la commune qui auraient été fondés au VI^e siècle. Nous venons donc de loin si l'on tient compte, en sus, des quelques outils ou éclats préhistoriques trouvés à proximité de la croix Didière et qui sont datés du Moustérien (- 80 000 à - 30 000 avant J.C).

Un chercheur, Ernest Nègre, a réalisé en plusieurs volumes une œuvre intitulée « *Toponymie générale de la France, étymologie de 35 000 noms de lieux* » consultable sur Internet. On y retrouve les mentions énoncées ci-avant. Par contre, aucun élément n'apparaît concernant Barbonfoing. La citation connue la plus ancienne du hameau, *Barbomfem*, figure dans un document de l'abbaye de Chaumousey, daté des années 1350. Mais soyons certains que l'origine est bien antérieure et que dans certains bois ou bosquets proches, quelques coups de pioche bien placés nous en apprendrait davantage.

(*) exonyme.bplaced.net/Thread-Germanische-Wörter-in-französischen-Siedlungsnamen



Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière

Pour un territoire attractif et dynamique !



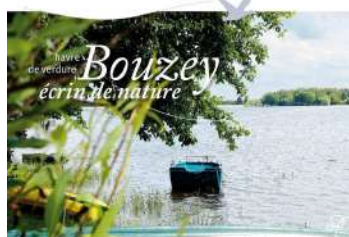
Bouzey : une reconnaissance méritée

L'installation de la signalétique pédagogique cet été est venue clore deux années de travaux.

Pour célébrer cet aboutissement, le week-end des 1^{er} et 2 septembre 2012 fut animé !

Rapide retour sur ces deux jours :

Samedi 1er septembre Inauguration officielle du sentier et des aménagements réalisés depuis 2010, présentation en avant première de la brochure touristique de Bouzey, feu d'artifice de très grande qualité parfaitement synchronisé sur la bande son de « The Artist »...



Cette brochure, réalisée et éditée par la Communauté, a été distribuée par votre mairie dans chaque foyer de notre territoire.

Dimanche 2 septembre Marche de la Santé organisée par la CPAM qui a recensé 3000 participants...

...Des animations à la hauteur de ce magnifique site, une communication valorisant cet écrin de nature, l'aboutissement de nombreuses années de réflexions, de choix financiers, d'études et de travaux !



Fabrice FRAISSE



La suite du programme :

Deux aires ludiques (pique nique et jeux), une côté Renauvold (ex-Ranch) et une côté Chaumousey (Folie Calette).

Toujours dans le plus grand respect de la qualité environnementale du site, elles devraient être opérationnelles pour l'été 2013 !



Ouverture du Relais Assistantes Maternelles - RAM Olima

Le RAM Olima a été inauguré le 15 septembre dernier à Darnieulles :
un spectacle de marionnettes a été organisé !



Des permanences ou animations (pour les Assistantes Maternelles, les enfants et les parents !) sont proposées très régulièrement à Chantraine, Girancourt et Les Forges.

Véritable service de proximité grâce au véhicule aménagé, le RAM peut aussi venir jusqu'à votre domicile si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer ! (sur rendez-vous)

Plus d'infos : anne-laure.sarre@ccpova.fr ou 03.29.35.69.23 ou 06.46.81.27.19

Retour en bref sur 2012



2012 a notamment aussi été l'année :

- des travaux de mise aux normes des sols de réception des aires de jeux,
- des diagnostics accessibilité (bâtiments et infrastructures)
- de la construction d'une salle de convivialité sur le complexe sportif de Chaumousey



- de la mise en forme du projet de signalétique

Les nouveaux panneaux faciliteront le repérage des activités et services du territoire tout en harmonisant l'impact visuel de ces informations de proximité. L'entreprise est retenue, les travaux sont prévus pour début 2013.



Une belle page se tourne,

Place désormais à la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE)

Créée fin 1997 par mon prédécesseur Yvon Eugé, la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière (CCPOVA) fusionnera au 1^{er} janvier 2013 avec d'autres collectivités pour devenir la Communauté d'Agglomération d'Epinal (38 communes, 81237 habitants), conformément à la Loi de Réforme Territoriale de 2010. La commune de Dommartin-aux-Bois rejoindra quant à elle la Communauté de Communes de Dompierre. **CCPOVA → CAE !**

Nos actions et compétences perdureront : Carte Olima Pass, chantier d'insertion, RSA, emploi et handicap, RAM, Bouzey, Avière, Comtesse, complexes sportifs, aires de jeux, travaux paysagers, ravalements de façades...

De plus, ce large regroupement à 38 communes permettra d'élargir encore nos domaines d'actions par une plus grande mutualisation de nos moyens (exemple : gestion des crèches...)

J'ai par ailleurs défendu le maintien de la majorité de nos agents dans les locaux actuels de Les Forges, qui deviendra une antenne de proximité de la CAE. De la même manière, le site Internet www.cc-olima-aviere.fr restera accessible une bonne partie de cette année 2013 pour la transition.

À l'image de mon investissement pour notre territoire en tant que Vice-Président depuis 2005 puis en tant que Président depuis 2008, soyez assurés que j'aurai à cœur de défendre de nouveaux projets structurants, dans l'intérêt de tous et bien entendu dans un souci de maîtrise fiscale.

Je souhaite vivement que cet esprit coopératif demeure pour un territoire attractif et dynamique !

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2013 !

Yannick VILLEMIN

Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière

Chantraine - Chaumousey - Darnieulles - Domèvre-sur-Avière -

Dommartin-aux-Bois - Fomerey - Girancourt -

Les Forges - Renavold - Sanchey - Uxegney

PAROLES AUX ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES

Dur de mobiliser les foules...



our diverses raisons, connues ou inconnues, une désaffection du public a été constatée en 2012 lors des manifestations du Comité des fêtes. Quand de plus, la pluie et le froid se mettent de la partie...

Le 17 mars était programmé un défilé costumé dans les rues de Dommartin. Une quinzaine de personnes seulement, des enfants pour la plupart se sont investis dans l'aventure. Ils ont cependant mis de l'animation dans le village et ont procédé sur le terrain de jeux à un lâcher de ballons, chacun étant muni d'une carte nominative. Des vents favorables en ont porté dans des départements voisins, tandis qu'un autre, peu inspiré, s'est échoué dans le bois de Trusey, à l'extrémité du terrain de pétanque de l'ASGDC. La fête s'est terminée par une dégustation à la salle polyvalente, de chocolat chaud et de beignets de carnaval.

Le neuvième vide greniers de l'association se déroulait le 15 avril aux abords de la mairie. On espérait réaliser la passe de trois en bénéficiant d'une belle journée printanière, comme lors des deux précédentes éditions. Manqué ! Si trente deux exposants avaient réservé leur emplacement, une dizaine a déclaré forfait avant l'aurore, la pluie ayant eu un effet dissuasif. Les autres ont traîné les pieds pour rejoindre Dommartin -les chineurs étaient là avant eux, c'est dire- et certains n'ont consenti à se déplacer qu'à la condition d'être abrités. La salle polyvalente s'est donc montrée d'un grand secours. Peu avant midi, plusieurs ont replié leur étal, lassés d'être mordus par des rafales de vent glacial. Dans la morosité ambiante, la restauration a pourtant bien fonctionné : tous les stocks ont été écoulés. Comprenez qui pourra !



C'est le 3 juin que se déroulait un concours de pêche dans l'étang bordant la route d'Hagnécourt. Le ciel faisait encore grise mine mais les trente deux compétiteurs inscrits ne se sont pas dérobés. C'est un pêcheur de 9 ans, Tristan, qui a raflé la mise, avec une prise de 9,5kg de poissons, laissant loin derrière ses concurrents, le second affichant seulement 1,750 kg sur la balance.

Le 11 août, superbe journée cette fois pour le méchoui d'Agémont. Un peu moins de participants à midi, des fidèles étant retenus dans des fêtes familiales, mais nombreuse participation en soirée, ponctuée par un joli feu d'artifice.

Le 9 septembre, le comité a testé, pour sa sortie pédestre, le sentier périphérique du réservoir de Bouzey, inauguré une semaine plus tôt. Un bel aménagement dépourvu de difficultés, à forte fréquentation, dans un joli paysage. Un peu plus de 20 personnes seulement se sont déplacées pour la circonstance. De quoi s'interroger.



Nouveau coup de froid le 14 octobre pour la première Baby-bourse organisée à Dommartin. Les exposants placés sous le chapiteau extérieur -la salle polyvalente était trop exiguë- n'ont guère apprécié pluie et vent qui ont martelé la journée.

Tradition bien établie, le beaujolais nouveau a été servi le 17 novembre avant la visite de Saint Nicolas le 2 décembre à la salle polyvalente. Les nombreux enfants venus avec leurs parents se sont adonnés, avant l'arrivée du patron de la Lorraine, à des jeux où tous les coups étaient gagnants. Une belle petite fête pour clore le programme 2012.

François Didelot

CLUB DE LA MIRABELLE

Les anciens constituent toujours une équipe dynamique

Les années passent, les activités perdurent, certains membres nous quittent. Ainsi en 2012 s'en sont allés Jacques Sachot, décédé tragiquement le 24 mai et Marcelle Jeanmaire, assidue aux réunions du jeudi, partie le 17 août.

La vie du Club s'est déroulée selon le canevas bien établi, meublé des réunions hebdomadaires au cours desquelles, environ 25 fidèles pratiquent avec passion leurs jeux préférés de tarot, belote et rumikub.

Février est le moment choisi pour proposer un loto pour lequel, le dimanche 19, quatre vingt concurrents sont venus miser sur des lots qui, sans être fabuleux, sont diversifiés et suscitent l'intérêt, dans la limite des finances du Club bien sûr.

Le 25 mars se déroulait le repas de printemps accueillant une cinquantaine de convives. L'occasion de rendre hommage à quatre membres nonagénaires, Jeanne Farinez, Pierre Jeanmaire, Pierre Tachet et Maurice Petitjean. Il leur fut remis, un vase à Jeanne et un verre à dégustation aux messieurs, réalisés en cristal, gravés aux noms des récipiendaires, ainsi que du millésime 2012.

Le 10 mai, pour la troisième année consécutive, s'est déroulée à la salle polyvalente la finale départementale du concours de belote des aînés ruraux qui a vu la victoire du club des Hirondelles d'Herpeltmont devant celui des Acacias de Neufchâteau et le club Perce-neige de Xonrupt. Une dernière, car le club de la Mirabelle a décidé lors de son assemblée générale du 18 octobre de se retirer de la fédération des aînés ruraux. La cotisation onéreuse versée à cet organisme ainsi qu'une ambiance souvent tendue dans les instances dirigeantes ont dissuadé notre association de prolonger cette adhésion.

Le 24 mai, c'est par une escapade du côté d'Abreschviller, en Moselle, que s'est terminée la saison. Le petit train forestier local, durant un aller-retour d'une heure, a permis de goûter posément aux charmes du Pays de Sarrebourg, avant le repas dans une auberge locale où rendez-vous avait été pris. L'après-midi, les voyageurs se sont rendus à proximité du plan incliné d'Arzviller, sur le canal de la Marne au Rhin, pour visiter une cristallerie où un verrier au travail a montré son savoir faire. L'occasion était propice pour procéder à des achats parmi les nombreuses réalisations exposées, en prévision de fêtes familiales futures.





Le 13 septembre, la reprise de la saison 2012/2013 s'est effectuée en pleine nature, à Dounoux, sur un site appelé base 34, aménagé par d'anciens sous-officiers, où furent servies grillades et salades, suivies d'une promenade digestive pour certains et du traditionnel jeu de cartes pour d'autres.

Enfin le 6 décembre, à l'issue d'un repas apprécié, Saint Nicolas est venu rendre visite aux membres du Club dont l'effectif est actuellement de 58 adhérents.

François Didelot

BIBLIOTHÈQUE

Déménagement de la bibliothèque

8 rue des Curtilles, Agémont
Ouverture tous les samedis y compris
pendant les vacances scolaires de
14h à 16 h
Prêts entièrement gratuits.



La grande affaire de cette année 2012 était le déménagement de la bibliothèque de Dommartin vers Agémont. Environ 5 000 livres, sans compter les piles de revues... Comment s'organiser sans s'y perdre ? Telle était la question.

Grâce au soutien de conseillers et conseillères, d'habitants de la commune et d'une commune voisine, de Julien et l'aide d'un camion aimablement prêté et piloté par Vincent, nous y sommes parvenus en deux journées bien remplies. Pendant qu'un groupe préparait les cartons à Dommartin et les apportait, un autre rangeait les livres au fur et à mesure que les étagères étaient installées, car il fallait démonter celles-ci à Dommartin et les réinstaller à Agémont. Et comme il n'y en avait pas assez, la municipalité a doté la salle d'Agémont de nouvelles étagères.



La salle est lumineuse, très agréable et petit « plus » : il est prévu de nous équiper d'une bouilloire et d'un coin sympa. Alors si vous avez envie de venir nous voir, nous nous ferons un plaisir de vous proposer un café, un thé ou une tisane.

La fréquentation est régulière, le nombre de prêts oscille d'une année sur l'autre entre 1300 et 1700 ouvrages, ce qui pour une commune de la taille de la nôtre est un excellent résultat. Le fonds propre de la bibliothèque est régulièrement enrichi par les dons : merci aux personnes qui nous apportent leurs ouvrages, et nous allons trois fois par an chercher des nouveautés à la bibliothèque départementale.

Nous vous attendons.

Annick et Monique

UNION DES CHASSEURS

Union des chasseurs de Dommartin aux bois 88390 DOMMARTIN AUX BOIS



Siège administratif : chez le Président

*Monsieur Alain CHONAVEL
5 Rue du poète AGEMONT
88390 DOMMARTIN AUX BOIS
Tél. : 06.12.91.78.01*

*Président : Alain CHONAVEL
Vice- Président : André DAGNEAUX
Secrétaire-Trésorier : Bernard DURUPT
Membre : Claude MAURICE*

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 18 mars 2012 au siège social en présence de Monsieur le Maire, Patrick RAMBAUT, et de ses adhérents.

Le 8 juillet 2012, l'union des chasseurs a organisé comme l'année passée sa journée pêche à la truite dans l'étang de DOMMARTIN AUX BOIS.

Pour un mois de juillet, le soleil ne s'est pas montré très généreux et les truites ont fait la grève de l'hameçon. Heureusement, les participants avaient répondu en nombre pour aider l'association dans cette journée festive et très conviviale.

L'association de chasse de DOMMARTIN AUX BOIS réalise une saison 2012/2013 plus calme que l'année passée. La population de sanglier a nettement diminué et les dégâts dans les cultures s'en ressentent.

L'association a dû s'acquitter d'une taxe à l'hectare de 2 500 euros pour les dégâts de la saison passée occasionnés par les sangliers.

C'est une facture très importante pour une petite association qui doit calculer pour maintenir sa trésorerie au plus juste sans que les cotisations des adhérents ne soient modifiées.

La chasse doit rester notre plaisir et être à la portée de nous tous.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS poursuit son programme de réimplantation de petit gibier. Pour la troisième année consécutive, en relâchant 100 faisans et 2 compagnies de perdrix rouges dans la zone de protection petit gibier, lâché étendu sur AGEMONT ET BARFONFOING.

À l'automne, des petits faisans ont été aperçus en nombre important avec des adultes. Des couvées tardives réussies, c'est une preuve que le faisan se plaît chez nous et se reproduit dans notre biotope de bonne qualité.

C'est une réussite qui ne peut avoir d'efficacité qu'avec la régulation des prédateurs, c'est une année très particulière car les piégeurs ne pouvaient plus piéger car, il n'existait plus de nuisibles (plus d'arrêté valide). Il a fallu attendre le 1^{er} juin, ouverture de l'affût pour pouvoir réguler les renards (du 01/06 au 15/08, 36 renards ont été régulés).

Pour tout problème de nuisibles, notre piégeur André DAGNEAUX est toujours prêt à intervenir.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS remercie tous les partenaires, Commune, Fédération des chasseurs, GIC de DOMPAIRE, Agriculteurs et Particuliers qui nous permettent de réaliser ces projets.

Le Président

A.S.G.D.C

L'ASGDC c'est

L'Association Sportive de Girancourt, Dommartin aux Bois, Chaumousey, dite ASGDC, créée en 1978, a pour but de favoriser la pratique des sports dans les 3 communes. Elle est reconnue en préfecture et par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le complexe sportif situé à la zone de TRUZEY (ancienne gare de Girancourt) est composé d'un stade de Football, d'un bâtiment Vestiaires Douches, d'un Préfabriqué, de deux courts de Tennis et d'un terrain de Pétanque, mis à notre disposition par la Communauté de Commune du POVA. La salle polyvalente de Girancourt est mise à disposition pour les clubs de Judo et Gymnastique.

L'ASGDC, vous propose 5 activités : **FOOTBALL - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - JUDO - PÉTANQUE - TENNIS**

L'ASGDC organise la FOIRE À LA FRITE le dernier week-end du mois de juin à Girancourt. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour cette manifestation. Vous pouvez nous rejoindre en vous adressant auprès d'un membre du conseil d'administration.



À noter

Le dernier vendredi du mois de janvier se déroule l'Assemblée Générale de l'ASGDC où les licenciés des cinq Clubs, les bénévoles ainsi que les sympathisants sont cordialement invités.

Président	Dominique TACHET	03 29 66 82 45
Vice Président	Jean-Claude MERLI	03 29 66 87 60
Secrétaire	Monique CARTIGNY	03 29 66 84 75
Secrétaire Adjoint	Catherine REMOLATO	03 29 66 90 97
Trésorier	Patrick VUILLEUMIER	03 29 66 86 96
Trésorier Adjoint	Sylvain DIDIER	03 29 66 81 21
MEMBRES	Georges CHARLES	03 29 66 81 51
	Alain FOURNIER	03 29 66 87 95
	Annick DURIN	03 29 66 82 48
Membres Cartes	Christophe DESPRES	03 29 66 85 87

ASGDC TENNIS



69 licenciés

Cours gratuits le mercredi à partir de 9h00 (de mai à septembre)

Animatrice Estelle MICLO

tél : 03 29 66 80 89

Secrétaire Nadine JAVELOT

tél : 03 29 66 87 28 Girancourt

Trésorier Michel PIERRE

tél : 03 29 66 80 99 Chaumousey

2 Stages d'une semaine en Juillet et Août

ASGDC PÉTANQUE



38 licenciés

Entraînement à partir de mars:

Lundi de 18h00 à 20h00

Vendredi à 20h00 au stade

Pour tout renseignement contacter :

Jean-François NICOLE

tél : 03 29 66 85 58

Dominique VANÇON

tél : 03 29 66 81 41



ASGDC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

55 licenciés

Entraînement le mardi :

De 20h30 à 21h30 pour les adultes

Entraînement le mercredi de 14h00 à 15h00

pour les enfants à partir de 3 ans

Pour tout renseignement contacter :

Monique CARTIGNY

tél : 03 29 66 84 75

Céline VILLEMIN

tél : 03 29 66 81 82

ASGDC FOOTBALL

160 licenciés

Entraînement le mercredi

après-midi pour tous les jeunes entre
14h00 et 19h30 selon les catégories.

Compétitions le week-end



Pour tout renseignement contacter :

Georges CHARLES

tél : 03 29 66 81 51

Stéphanie COLLE

tél: 23 29 67 18 81

ASGDC JUDO

51 licenciés

Entraînement les mercredis :

De 17h00 à 17h50 pour les débutants

De 17h50 à 18h50 pour les confirmés

De 18h50 à 20h00 pour les grands

Pour tout renseignement contacter :

Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95

Dominique BASSOT tél : 03 29 66 82 29



CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS



Harol / Dommartin-Aux-Bois

La vie au Centre

Par le Sergent-Chef Dominique GAUTON

deux communes.

Nous avons répondu à plus de cinquante appels pour :

- Secours à victimes (71 %),
- Incendies divers (16 %),
- Inondations (6%),
- Accidents routiers (4%), etc.

Les hommes et les femmes composant notre équipe de volontaires n'ont que pour crédo « Secours et dévouement à nos concitoyens ».

Au quotidien, de jour comme de nuit, ils assurent votre protection dès que le « bip » retentit, se forment sans cesse, se recyclent régulièrement pour s'enrichir des techniques nouvelles dans le secours à la personne et en incendie, participent et se distinguent à diverses épreuves sportives organisées par notre Union Départementale.

Je profite de ce bulletin Communal 2013, pour vous inviter à rejoindre ce groupe motivé et volontaire. Si vous avez entre 16 et 55 ans, si vous êtes en bonne condition physique, si vous n'avez pas eu de condamnations judiciaires, et surtout, si vous êtes motivés et prêts à vous former, à respecter les règles imposées par notre corporation, alors

Sapeur-Pompier Volontaire dans votre village

POURQUOI PAS VOUS ?

**L'ensemble du personnel du CIS Harol / Dommartin
et moi-même vous souhaitent :**

une très bonne année 2013

Contact : Sergent-Chef Dominique GAUTON

TEL : 06 11 71 08 68

RELAIS DES SERVICES À GIRANCOURT



RELAIS SERVICES PUBLICS



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi
et vendredi
14h00 - 17h00

☎ 03.29.36.15.47

📄 130, Chemin des
Mitroches
88390 GIRANCOURT

Vous cherchez une
information administrative,
vous êtes à la recherche d'un emploi...

N'hésitez pas !
Le Relais de Services Publics
est à votre disposition gratuitement
et sans-rendez-vous.



Espace informatique
entièrement gratuit

Services accessibles

Vous trouverez une animatrice pour vous aider dans vos démarches. Elle ne sait pas tout, mais elle sait où chercher et possède des contacts dans chaque administration partenaire. Elle est formée à l'utilisation de l'outil informatique et pourra vous aider à utiliser le matériel mis à votre disposition...

Des documents et formulaires officiels fournis par les partenaires,
des informations ou des contacts qui vous permettront d'avancer dans vos démarches...
plusieurs ordinateurs reliés à Internet pour vos recherches et vos démarches en ligne.

Ils sont équipés d'une imprimante pour imprimer vos attestations, CV...

un téléphone pour joindre les plates-formes d'accueil téléphoniques de nos partenaires...

des animations ponctuelles ou ateliers en collaboration avec nos partenaires.



Emploi

Vous inscrire comme
demandeur d'emploi,
Vous actualiser,
Suivre vos paiements,
Consulter les offres d'emploi,
Créer votre espace perso pour
recevoir les offres par mail et
postuler en ligne,
Accéder à des conseils pour vos
recherches d'emploi,
Rédiger et mettre à jour votre CV,
lettre de motivation...



Prestations et aides sociales

**(Assurance Maladie,
Allocations Familiales)**

Accéder à votre espace
personnel (Caf)
Créer votre compte ameli
(CPAM),
Déclarer vos ressources,
Obtenir un relevé de carrière,
Consulter vos
remboursements,
Demander une attestation de
carte vitale,
Faire une simulation logement



Démarches administratives

Obtenir des informations et
formulaires liés aux permis de
conduire et cartes grises,
Obtenir un extrait de casier
judiciaire,
Utiliser le site Service-Public.fr
pour s'informer et effectuer des
démarches en ligne...

Service d'Amorçage de Projets

Aide et conseil à la
création/reprise
d'entreprise



CitésLab[®]
Réseau des services d'amorçage de projets

BON À SAVOIR

❖ Rappel tarifs location salle polyvalente :

Pièces à fournir lors de la réservation de la salle polyvalente :

- Attestation d'assurance
- Caution de 300,00 €
- Versement d'un acompte équivalent à 30 % du montant du tarif de location de la salle sera demandé, lors de la réservation. L'acompte sera encaissé systématiquement même en cas d'annulation.

TARIFS EN VIGUEUR	HABITANTS	EXTÉRIEURS
Enterrement	20,00 €	20,00 €
Concours, apéritif, vin d'honneur, mariage, réunion, conférence	50,00 €	70,00 €
Soirée dansante	90,00 €	140,00 €
Un repas (midi ou soir)	90,00 €	140,00 €
Deux repas (midi et soir)	140,00 €	180,00 €
Trois repas (midi, soir et midi du lendemain)	170,00 €	250,00 €
Forfait vaisselle pour repas ou soirée dansante	25,00 €	50,00 €
Forfait matériel de conférence	30,00 €	30,00 €
Caution demandée pour toutes locations de la salle	300,00 €	300,00 €
Caution demandée en cas de location du matériel de conférence en supplément de la caution citée au-dessus	600,00 €	600,00 €

Est considéré comme « Habitant » toute personne qui est domiciliée sur la commune de DOMMARTIN-AUX-BOIS au titre de sa résidence principale.

❖ Recensement militaire :

Inscription sur les listes électorales

Appel de préparation à la défense (JAPD)

Inscription aux examens et concours

Permis auto et moto

Qu'est ce que le recensement ?

Le recensement est une démarche administrative, à caractère obligatoire, qu'effectue chaque Français (ou son représentant légal), dès l'âge de 16 ans.

Qui est concerné ?

Tous les hommes et les jeunes femmes (né(e)s à partir du 1er janvier 1983) ayant la nationalité française doivent se faire recenser à compter de la date de leur seizième anniversaire.

Comment et quand se faire recenser ?

Pour ce faire, il suffit de se présenter à la mairie du domicile, ou au consulat pour celui qui réside à l'étranger, à 16 ans révolu, muni de son livret de famille, de sa carte d'identité ou de son passeport.

Une attestation de recensement est remise aux intéressés.

La présentation de ce document sera nécessaire pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'au permis de conduire (auto et moto) **entre 16 et 18 ans.**

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- **Qui ?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où ?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- **Pourquoi ?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique



OBJECTIF CITOYEN
Le parcours de citoyenneté

JDC

www.defense.gouv.fr/jdc

Renseignements et contacts

➤ BSN Nancy - Dépt: 54/55/57/88 - 03.83.87.12.08

L'appel de préparation à la défense

Les jeunes Français participent à cette journée obligatoire entre leur seizième et leur dix-huitième anniversaire. Ils sont convoqués 45 jours avant par le bureau du service national.

Le certificat individuel de participation (CIP) à l'appel de préparation à la défense

Un **certificat individuel de participation est délivré à l'issue de cette journée**. La présentation de ce dernier est nécessaire pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle public, ainsi qu'au permis de conduire (auto et moto) **dès l'âge de 18 ans**.

❖ Suppression des autorisations de sortie de territoire :

La circulaire n°INTD1237286C du 20 novembre 2012 modifie les mesures d'autorisation de sortie de territoire et d'opposition de sortie de territoire. Ce texte applicable le 1er janvier 2013 prévoit que pour tout départ après le 31 décembre 2012, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives concernant les mineurs français ne sont plus nécessaires.

Les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs sont donc supprimées à compter du 1^{er} janvier 2013 ainsi que les laissez-passer préfectoraux qui pouvaient encore être délivré pour les mineurs de moins de 15 ans qui se rendaient, sans titre, en Belgique, en Italie, au Luxembourg et en Suisse.

D'un point de vue pratique, un mineur français pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie de territoire :

- muni de son seul passeport en cours de validité

ou

- avec sa seule carte nationale d'identité en cours de validité. *En effet, le mineur français, bénéficiaire du droit à la libre circulation prévu par la directive 2004/38 CE du 29 avril 2004, peut circuler librement dans l'ensemble de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Lichtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint-Marin et au Saint-Siège (pour de plus amples informations, les demandeurs sont invités à consulter la rubrique « entrée et séjour » du site « Conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes)*

❖ Certificat d'hérédité :

Il est rappelé que le maire de Dommartin-Aux-Bois ne délivre pas de certificat d'hérédité. Il faut s'adresser à un notaire pour l'établissement de cet acte.

Qu'est un certificat d'hérédité ?

Le certificat d'hérédité permet, dans le cas de succession simple, d'établir sa qualité d'héritier afin de pouvoir obtenir le paiement des sommes versées par le défunt sur un livret de caisse d'épargne, sur un compte postal ou bancaire, le versement d'une pension de retraite et toutes les autres créances des collectivités publiques. Les sommes doivent être inférieures à 5.335,72 €.

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	16h00 à 17h45	Adresse e-mail : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

HORAIRES MAISONS DES SERVICES

130, chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GÉNÉRALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE L'EMPLOI Tous les après-midi de 14h00 à 17h00 Tél. : 03 29 36 15 47	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous
MASSEURS-KINESITHERAPEUTE M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 M^{elle} Lorraine THIEBAUT ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous	ORTHOPHONISTE 61, chemin des Mitroches 88390 Girancourt Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43

Bonne et heureuse année



CARTE DES RELAIS INFORMATIONS SERVICES (RIS)

